HEOL
Habloville **E**nsemble, **O**pposés **L**ocalement
Collectif citoyens

DREAL NORMANDIE
Service Energie et Environnement
1 rue du Recteur Daure – CS 60040
14006 CAEN cedex 1

LRAR Habloville, le 28 novembre 2026

Objet : Projet de parc éolien d'Habloville
Observations complémentaires sur la légalité du projet et demande de refus de l'autorisation environnementale

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 1er du Décret n° 2009-235 du 27 février 2009, qui placent la DREAL, pour les missions relevant de la compétence du préfet de département, sous l'autorité fonctionnelle de celui-ci, et compte tenu des attributions qui lui sont confiées en matière d'environnement et d'évaluation environnementale par l'article 2 du même décret, nous vous adressons, pour information et prise en compte dans le cadre de vos missions, copie du courrier et de ses annexes adressés ce jour à Monsieur le Préfet de l'Orne.

Cette transmission vise à porter à la connaissance de vos services les observations et arguments développés concernant le projet éolien d'Habloville, ainsi que les interrogations soulevées quant à la régularité de la procédure et à l'appréciation des enjeux environnementaux du projet.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente,

Nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Collectif citoyen HEOL
P/o Philippe DAGUZAN

Pièce jointe :
. Courrier en date du 28 novembre 2026 adressé à Monsieur le Préfet de l'Orne + annexes